

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



AUTORITE SUPERIEURE DE CONTROLE D'ETAT ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



RAPPORT GENERAL ANNUEL D'ACTIVITES 2021

TOME I :

SITUATION DES MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE L'ASCE-LC AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
MESSAGE DE MONSIEUR LE CONTROLEUR GENERAL D'ETAT	4
LISTE DES ABREVIATIONS/ACRONYMES	6
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES GRAPHIQUES.....	8
INTRODUCTION	9
TOME I :	Erreur ! Signet non défini.
ANALYSE DES MOYENS AU PROFIT DE L'ASCE-LC AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	
.....	Erreur ! Signet non défini.
I. PRESENTATION DE L'ASCE-LC.....	10
II. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES.....	12
1. Ressources humaines.....	12
2. Ressources matérielles et moyens logistiques	12
3. Allocations de moyens financiers au titre de 2021.....	17
3.1. Financement Etat.....	18
3.1.1. Dépenses de personnel	18
3.1.2 Dépenses d'acquisitions des biens et services.....	18
3.1.3 Dépenses de transferts courants.....	19
- l'Association des Autorités Anti-Corruption de l'Afrique (AAACA) deux millions (2 000 000) de francs CFA ;	19
- le Réseau des Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO) pour un million deux cent mille (1 200 000) francs CFA et ;	19
- le Forum des Inspections Générales d'Etat de l'Afrique (FIGE) pour trois millions cinq cent mille (3 500 000) francs CFA et une année d'arriéré de paiement soit sept millions (7 000 000) francs CFA.	20
3.1.4 Dépenses d'investissements	20
3.2 AUTRES SOURCES DE FINANCEMENTS.....	22
- le Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC) ;	22
4. SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT	22
III. OUTILS DE PILOTAGE	25
IV. LES PARTENARIATS.....	26
4.1. Les partenariats avec les partenaires techniques et financiers.....	26
Durant l'année 2021, les principaux PTF qui ont appuyé l'ASCE-LC sont la Coopération suédoise (ASDI) à travers le Projet de renforcement organisationnel de l'ASCE-LC (PRO/ASCE-LC), la Banque mondiale à travers le Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC), le PNUD à travers le Programme COSED, le Centre	

pour la gouvernance du secteur de la sécurité/Genève (DCAF) et l'Union européenne à travers le Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS) et également le PRO/ASCE-LC et le Projet d'Urgence pour le Financement des Dépenses Récurrentes (PUFDR).	26
4.1.1. Le Projet de renforcement organisationnel de l'ASCE-LC (PRO/ASCE-LC)/Suède-UE	26
4.1.2. Appui du Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC)/Banque mondiale	29
4.1.3. Le Programme COSED/PNUD	29
4.1.4. Le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité/Genève (DCAF)	30
4.1.5. le Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS)/UE	31
4.1.6. le Projet d'Urgence pour le Financement des Dépenses Récurrentes (PUFDR)	31
L'intervention de ce projet a concerné la prise en charge au profit de l'ASCE-LC des dépenses inhérentes à la réalisation de l'audit semestriel de l'admissibilité des dépenses dudit projet.....	31
4.2. Les partenariats avec les pairs	31
4.2.1. les partenariats avec les organisations faîtières.....	31
4.2.2. les partenariats bilatéraux avec les autres agences anti-corruption	32
4.3. Les partenariats avec les coopérations bilatérales et multilatérales.....	32
V. LES PARTENARIATS	33

MESSAGE DE MONSIEUR LE CONTROLEUR GENERAL D'ETAT

En 2021, les structures œuvrant dans le domaine de la lutte contre la corruption ont travaillé au renforcement du contrôle des finances publiques et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Avec l'embellie qui caractérise dorénavant les rapports entre l'ASCE-LC et la Justice, le traitement des dossiers connaît une avancée significative.

Les dossiers transmis en justice ont connu une nette amélioration du point de vue de leur traitement avec l'apport de magistrats de carrière présents à l'ASCE-LC en qualité de conseillers juridiques. Cette nouvelle donne relègue au canal grecque la rhétorique dans le milieu judiciaire selon laquelle les « dossiers transmis par l'ASCE-LC ne sont pas exploitables ».

La synergie d'action est bien établie et des suites judiciaires sont données à des dossiers de corruption et d'infractions assimilées conduits par des acteurs de la lutte anti-corruption. Malgré ce dispositif, de nombreux dossiers de crimes économiques attendent toujours de connaître une issue judiciaire et il faut toujours compter avec l'opérationnalisation des pôles économiques et financiers (ECOFI) au sein de l'appareil judiciaire.

Le processus d'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption, enclenché suit son cours et devra donner lieu à l'organisation d'assises régionales et d'un atelier national de validation de ladite stratégie.

L'année 2021 a été également marquée par la conduite de l'audit/contrôle des ministères et institutions. En effet, depuis 2016, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC), à la demande du gouvernement et des partenaires, réalise l'audit de la gestion N-1 de la Présidence du Faso, du Premier ministre et des autres ministères. Cet audit est l'une des mesures préalables au décaissement prévu dans le cadre de l'appui budgétaire de l'Union Européenne dénommé « **contrat de bonne gouvernance et de développement du Burkina Faso** ».

Ainsi, l'audit de la gestion 2020 des ministères et institutions a couvert les domaines que sont : la commande publique, les comptes de dépôt, les régies d'avances, le carburant et les lubrifiants. Les résultats assortis de recommandations qui en sont issus ont été transmis à qui de droit pour toutes fins utiles.

L'année 2021 a connu l'ouverture à Ouagadougou des travaux de la mission d'évaluation de la mise en œuvre de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption au Burkina Faso.

Cette évaluation du Burkina par les membres de la délégation du Conseil consultatif de l'Union Africaine sur la corruption, tire sa source d'une prescription conventionnelle. Ainsi, les Etats prennent l'engagement de se soumettre à une telle évaluation dont la finalité est de vérifier si les dispositifs normatifs et institutionnels nationaux sont en cohérence et en adéquation avec les dispositions de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Le Burkina Faso s'est acquitté pour la première fois de ce devoir et le rapport est attendu afin de permettre la consolidation du dispositif de lutte contre la corruption.

A côté des efforts consentis par les acteurs de la lutte anti-corruption, il convient de rappeler à la conscience nationale, la persistance du mal aux dégâts incalculables et la nécessité de relever le niveau de la thérapie, de renforcer la vigilance et surtout de persévérer dans ce combat certes difficile mais vital pour notre pays.

Nous appelons à la responsabilité de chaque acteur, en particulier le gouvernement que nous invitons à faire de la lutte contre la corruption une cause nationale.

A l'endroit des organisations de la société civile, de la presse et des citoyens, nous lançons un appel à poursuivre sans relâche le combat contre la corruption qui reste le véritable combat contre le sous-développement de notre pays.

A tous et à toutes, nous disons que nous avons tout à perdre dans la corruption et tout à gagner dans la lutte victorieuse contre ce fléau.

Hommes intègres du Burkina Faso « Refusons la corruption au nom de notre intégrité ».

Philippe Néri Kouthon NION
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

LISTE DES ABREVIATIONS/ACRONYMES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Etat prévisionnel des effectifs en 2021	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2: effectif présent au 31 décembre 2021	14
Tableau 3 : Niveau de satisfaction des besoins en personnel.....	15
Tableau 4 : Etat des moyens logistiques.....	16
Tableau 5 : Situation du matériel informatique en 2021	17
Tableau 6 : Expressions des besoins des Départements.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 7: Situation des besoins exprimés et des dotations budgétaires 2021.....	20
Tableau 8: Niveau de satisfaction des besoins exprimés par nature de dépenses.....	21
Tableau 9 : Situation des appuis financiers des partenaires en 2021.....	22
Tableau 10 : Situation d'exécution du budget au 31 décembre 2021	23
Tableau 11: Situation d'exécution de la contribution des Partenaires	23
Tableau 12: Intervention des autres partenaires (réalisation) par objectif	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 13 : Bilan stratégique du programme 116 "Contrôle d'État" au 31 décembre 2021	

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Expressions des besoins des Département.....	19
---	----

INTRODUCTION

Pour la mise en œuvre de son programme d'activités, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption bénéficie d'un dispositif de soutien en termes de moyens. Ce dispositif de soutien est composé de l'ensemble des ressources humaines, financières et matérielles.

Le présent tome 1 du Rapport général annuel d'activités (RGAA) a pour but de mettre en évidence, non seulement l'existence de ces moyens, mais aussi d'en décrire son étendue et son exploitation courant 2021.

Le tome 1 du RGAA est intitulé « Situation des moyens mis à la disposition de l'ASCE-LC au titre de l'exercice 2021 ». Il expose toute la panoplie de moyens dont a disposé l'ASCE-LC pour réaliser ses activités en 2021.

En effet, la loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) prévoit une architecture organisationnelle constituée de structures métiers et de structures d'appui chargés d'assister le Contrôleur général d'Etat.

La loi prévoit également des possibilités pour l'ASCE-LC de développer des relations partenariales dans le cadre de la coopération sous régionale et internationale en vue de mobiliser davantage des ressources à tout point de vue pour assurer la mise en œuvre de ses attributions.

Une combinaison judicieuse de ces dispositions légales permet à l'ASCE-LC de disposer de moyens adéquats.

Ce tome 1 du RGAA 2021 consacré à ces moyens est structuré en cinq (05) parties qui traitent des points suivants :

- présentation de l'ASCE-LC,
- ressources humaines et financières,
- outils de pilotage,
- partenariat,
- Cadre de performance du programme « contrôle d'Etat ».

I. PRESENTATION DE L'ASCE-LC

1. Missions de l'ASCE-LC

L'ASCE-LC a été créée par la Constitution en son article 160.5. Elle est régie par la loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015.

Aux termes de l'article 5 de ladite loi, elle a pour attribution générale la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en vue de promouvoir l'intégrité et la probité dans la gestion du secteur public, privé et de la société civile.

L'ASCE-LC a également en charge le contrôle des services publics en vue de garantir le respect des textes législatifs et réglementaires, de même que l'optimisation des performances desdits services.

Au titre de ses attributions spécifiques, celles-ci sont énumérées à l'article 7 et concernent les domaines suivants :

- la prévention de la corruption et des infractions assimilées ;
- la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- la déclaration d'intérêts et de patrimoine ;
- le contrôle administratif interne ;
- la coordination et la tutelle technique des organes administratifs de contrôle interne et de lutte contre la corruption.

2. Organisation

Outre les Cabinets du Contrôleur Général d'Etat et du Contrôleur Général d'Etat Adjoint, l'ASCE-LC, pour mener à bien ses missions, est organisée en structures métiers et en structures d'appui.

Les structures métiers sont les suivantes :

- le Département d'Audit et de Contrôle ;
- le Département d'Enquête et d'Investigation ;
- le Département des Déclarations d'Intérêt et de Patrimoine ;
- le Département du Suivi des Recommandations et des Actions en Justice ;
- le Département de la Stratégie Nationale de la Prévention.

Les structures d'appui, organisées autour du Secrétariat Général, sont les suivantes :

- la Direction des Systèmes d'Information de la Documentation et des Archives (DSI-DA) ;
- la Direction de la Communication et de la Presse (DCP) ;
- la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) ;

- la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- la Direction des Etudes, de la Programmation, des Statistiques et du Suivi Evaluation (DEPSE) ;
- l'Agence Comptable (AC) ;
- la Personne Responsable de la Commande publique (PRCP) ;
- le Bureau Comptable des Matières (BCM).

A côté de ce dispositif, interviennent dans l'exécution des opérations financières de l'ASCE-LC, les membres de la cellule « ordonnancement des dépenses » et le directeur du contrôle des marchés et des engagements financiers.

3. Défis majeurs

En cohérence avec sa mission, l'ASCE-LC s'est dotée d'une vision à l'horizon 2030. Elle est énoncée comme suit : « **L'ASCE-LC, structure de référence dans la prévention et la lutte contre la corruption reconnue par la population, qui, en synergie avec ses partenaires, assume efficacement le leadership en matière de contrôle de l'ordre administratif et assure la promotion de l'intégrité et de la probité dans la gestion des secteurs public, privé et de la société civile.** ».

La mise en œuvre de cette vision à travers des outils opérationnels, devra contribuer à réduire le niveau de corruption au Burkina Faso.

Au regard de cette vision, les défis majeurs qui se présentent à l'ASCE-LC sont entres autres :

- la mise en œuvre effective du plan de contrôle ;
- le suivi des recommandations des missions d'audit et de contrôle ;
- l'effectivité de la déclaration d'intérêt et de patrimoine pour tous les assujettis, le contrôle des déclarations faites et la production des statistiques y relatives ;
- la multiplication et le renforcement des missions d'enquête et d'investigation ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle politique nationale de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- l'opérationnalisation de techniques spéciales d'enquêtes qui exigent des moyens matériels adaptés ;
- le renforcement des capacités de ses membres par une mise a disposition des meilleurs profils adaptés aux différents domaines d'intervention

II. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES

I. Ressources humaines

En rappel, l'ASCE-LC en début d'année 2021 avait un effectif total de quatre-vingt-neuf (89) agents répartis comme suit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Effectif présent en début d'année 2021

N°	Profil /Catégorie	Effectif présent en début d'année 2021
1	Fonctionnaires	79
	Catégorie P	3
	Catégorie I (Contrôleurs d'Etat)	23
	Catégorie A (Enquêteurs)	-
	Catégorie A (Assistants de vérification)	-
	Catégorie A (Administration financière et Administration générale)	11
	Catégorie B	18
	Catégorie C	5
	Catégorie D	2
	Catégorie E	17
2	Temporaires	3
3	Personnel militaire et para militaire	7
	Adjudant-chef/M (Gendarmerie)	2
	Commissaire de police	1
	Lieutenant de police	2
	Sergent de police	2
	Total général	89

Source : Direction des ressources humaines

De l'observation du tableau ci-dessus, on note que l'ASCE-LC, en début d'année 2021, ne compte dans ses effectifs aucun Enquêteur ni d'Assistant de vérification comme le prévoit la loi organique n°082.

En vue de couvrir ce déficit en ressources humaines et d'améliorer également l'effectif des Contrôleurs d'Etat, un besoin de recrutement a été exprimé pour les effectifs et les profils suivants :

- dix (10) Contrôleurs d'Etat ;
- dix (10) Assistants de vérification ;
- dix (10) Enquêteurs ;
- une (01) secrétaire ;

- deux (02) chauffeurs ;
- un (01) reprographe.

En prenant en compte ces prévisions de recrutement, l'effectif prévisionnel de l'ASCE-LC se présente comme suit en fin d'année 2021 :

Tableau 2 : Etat prévisionnel des effectifs en 2021

	Profil /Catégorie	Effectif projeté
1	Fonctionnaires	113
	Catégorie P	3
	Catégorie I (Contrôleurs d'Etat)	33
	Catégorie A (Enquêteurs)	10
	Catégorie A (Assistants de vérification)	10
	Catégorie A (Administration financière et Administration générale)	12
	Catégorie B	19
	Catégorie C	6
	Catégorie D	5
	Catégorie E	15
2	Temporaires	3
3	Personnel militaire et para militaire	-
	Adjudant-chef/M (Gendarmerie)	-
	Commissaire de police	-
	Lieutenant de police	-
	Sergent de police	-
	Total général	116

Source : Direction des ressources humaines

En fin 2021, aucun des recrutements prévus sur concours professionnel ou mesures nouvelles au titre du personnel n'a été effectif.

Seuls, une secrétaire, un agent de bureau et un agent de liaison issus des mesures nouvelles de 2020 ont été intégrés dans les effectifs de l'ASCE-LC en fin 2021.

Par ailleurs, l'ASCE-LC a enregistré le départ en disponibilité d'un Contrôleur d'Etat en cours d'année. Aussi, l'effectif du corps métier dont dispose l'ASCE-LC passe de vingt-trois (23) Contrôleurs d'Etat en début d'année 2021 à vingt-deux (22) Contrôleurs d'Etat en fin 2021. A cet effectif, viennent en appui deux magistrats, conseillers juridiques et cinq (05) greffiers.

En somme, l'ASCE-LC passe d'un effectif présent de quatre-vingt-neuf (89) agents en début d'année 2021 à quatre-vingt-onze (91) agents en fin 2021 pour un effectif prévisionnel de cent seize personnes.

D'où un déficit global de vingt-cinq (25) agents en fin décembre 2021.

Le besoin exprimé au titre du renforcement des effectifs des Contrôleurs d'Etat qui était de dix (10), s'est accru avec un départ en disponibilité.

Quant aux besoins de recrutements d'Assistants de vérification et des Enquêteurs, ils demeurent non satisfaits, soit un effectif de vingt (20) à raison de dix (10) pour chacun des deux (02) emplois.

La situation des effectifs du personnel présent en fin décembre par catégorie, emploi et selon le sexe est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Effectif présent au 31 décembre 2021

Catégorie	Emplois	Effectif selon le sexe		Total
		Masculin	Féminin	
I.CE	Contrôleur d'Etat	20	2	22
P	Magistrats	2	-	2
A1	Administrateur Civil	1	-	1
A1	Conseiller en sciences et technique de l'information	1	-	1
A1	Administrateur des services financiers	4	-	4
A1	Inspecteur du Trésor	1	1	2
AG	Greffier en chef	3	-	3
A3	Informaticien	4	-	4
B1	Assistant des Affaires Economiques	3	-	3
B2	Contrôleur des Services Financiers	1	1	2
B3	Secrétaire Administratif	-	2	2
B1	Secrétaire de Direction	-	4	4
B1	Protocole	1	-	1
B1	Assistant en GRH	1	-	1
B2	Archiviste d'Etat	-	1	1
B2	Aide Comptable	1	-	1
B3	Assistant en GRH	1	-	1
B3	Secrétaire	-	1	1
BG	Greffier	2	-	2
C1	Adjoint des Affaires Economiques	2	2	4
C3	Agent de bureau	1	1	2
I	Commissaire de police	1	-	1
II	Lieutenant de police	2	-	2
III	Sergent de police	2	-	2
	Adjudant-chef/M	2	-	2
E1	Chauffeur	14	-	14
E2	Mancœuvre	1	-	1
E2	Boy-cuisinier	-	1	1
E2	Boy-blanchisseur	-	1	1

Catégorie	Emplois	Effectif selon le sexe		Total
		Masculin	Féminin	
D3	Standardiste	-	1	1
D3	Agent de liaison	2	-	2
Total		73	18	91

Source : Direction des ressources humaines

Le tableau ci-après présente les besoins en ressources humaines en fin d'année 2021 par emplois.

Tableau 4 : Niveau de satisfaction des besoins en personnel au titre de 2021

	Profile /Catégorie	Effectif projeté (a)	Effectif présent (b)	Besoins non satisfait (c) = (a) - (b)
1	Fonctionnaires	113	81	32
	Catégorie P	3	3	-
	Catégorie I (Contrôleurs d'Etat)	33	22	11
	Catégorie A (Enquêteurs)	10	-	10
	Catégorie A (Assistants de vérification)	10	-	10
	Catégorie A (Administration financière et Administration générale)	12	11	1
	Catégorie B	19	19	-
	Catégorie C	6	6	-
	Catégorie D	5	3	2
	Catégorie E	15	17	- 2
2	Temporaires	3	3	-
3	Personnel militaire et para militaire	-	7	- 7
	Adjudant-chef/M (Gendarmerie)	-	2	- 2
	Commissaire de police	-	1	- 1
	Lieutenant de police	-	2	- 2
	Sergent de police	-	2	- 2
	Total général	116	91	25

Source : Direction des ressources humaines

2. Ressources matérielles et moyens logistiques

2.1 Moyens logistiques

L'ASCE-LC, malgré l'appui en véhicules à quatre roues dont trois (03) en 2017 par le PMAP, quatre (04) en 2019 et trois (03) en 2020 respectivement par la coopération Suédoise et la Délégation de l'Union européenne à travers le projet de renforcement

organisationnel (PRO/ASCE-LC), reste dans le besoin en vue d'étoffer son parc auto indispensable pour la conduite de ses missions.

La vétusté des équipements disponibles, l'accroissement attendu des effectifs et le volume des missions terrains a conduit à exprimer un besoin urgent en véhicules en 2021. C'est dans ce sens que des inscriptions ont été faites dans le plan stratégique pour une acquisition de véhicules à quatre (04) roues dont un minibus, et dans le PRO/ASCE-LC pour l'acquisition de véhicules à deux (02) roues.

En 2021, la situation des véhicules dont disposait l'ASCE-LC pour la conduite de ses missions se présente comme suit :

Tableau 5 : Etat des moyens logistiques

Type de véhicule	Etat du véhicule			Total
	Bon	Passable	Mauvais	
Véhicules à quatre (04) roues station wagon	10	2	3	15
Véhicules à quatre (04) roues pick-up	1	3	2	6
Véhicules à quatre (04) roues berline	2	-	2	4
Total des véhicules à quatre roues	13	5	7	25
Véhicules à deux (02) roues	2	2	1	5
Total des véhicules à deux roues	2	2	1	5

Source : Bureau comptable matières

2.1.4 Ressources matérielles

Les besoins en matériels et équipements exprimés en 2021 sont les suivants :

- trente-deux (32) ordinateurs de portable ;
- douze (12) ordinateurs de bureau ;
- cinquante-deux (52) imprimantes ;
- trente-deux (32) fauteuils ;
- trente (30) bureaux ;
- trente (30) armoires ;
- trois (03) photocopieurs ;
- dix vidéo-projecteurs ;
- un (01) appareil photo.

Sur ce besoin important exprimé, l'ASCE-LC a pu acquérir en 2021, grâce au financement de l'Union Européenne :

- deux (02) Ordinateurs de bureau ;
- deux (02) imprimantes ;
- Un (01) appareil photo.

La situation du parc informatique en 2021 se présente comme suit :

Tableau 6 : Situation du matériel informatique en 2021

Entité	Nombre d'ordinateurs de bureau	Nombre d'ordinateurs portables	Total
Cabinet du Contrôleur général d'Etat	2	4	6
Contrôleur général d'Etat adjoint	1	4	5
Secrétaire Général	4	0	4
DEI	2	9	11
DAC	1	7	8
DSRAJ	2	5	7
DDIP	3	6	9
DSNP	2	6	8
DDIC	4	5	9
DAF	8	1	9
SRH	1	1	2
AC	1	0	1
BCM	5	3	8
DCMEF	1	0	1
PRCP	2	1	3
PRO	1	3	4
Total général	40	55	95

Source : Données du Bureau comptable matières

En somme, on en déduit qu'à la date du 31 décembre 2021, les besoins exprimés par l'ASCE-LC, n'ont pas été satisfaits. De ce fait, ces besoins sont inscrits pour l'année 2022.

3. Allocations de moyens financiers au titre de l'année 2021

En rappel, le budget des activités de l'ASCE-LC au titre de l'année 2021, est estimé à un milliard cinq cents-neuf millions quatre-cent-soixante-treize mille huit-cent-soixante-deux (1 509 473 862) francs CFA.

Les principales sources de financement des activités de l'ASCE-LC au titre de l'année 2021 ont été le budget de l'Etat, l'apport de certains partenaires à travers le Projet de Renforcement Organisationnel de l'ASCE-LC et les appuis directs.

3.1. Financement Etat

3.1.1 Dépenses de personnel

L'incidence salariale en 2021 a été réévaluée en tenant compte de l'incidence financière induite par l'adoption des décrets n°2020-830 et n°2020-831 portant respectivement fixation du classement indiciaire des Contrôleurs d'Etat, des Agents vérificateurs et des Enquêteurs et grille indemnitaire du Contrôleur Général d'Etat et classement indiciaire des Contrôleurs d'Etat, des Assistants de vérification et des Enquêteurs de l'Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption. Aussi, le volume prévisionnel de la masse salariale (y compris celle relative au personnel à recruter sur concours professionnels et mesures nouvelles) a été estimé à huit cent vingt-six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-cinq (826 894 065) francs CFA.

3.1.2 Dépenses d'acquisitions des biens et services

Pour la mise en œuvre des activités du corps métier au titre du budget de l'Etat exercice 2021, les besoins ont été exprimés par les Départements à hauteur de **un milliard cent cinquante un millions quatre cent vingt-sept mille sept cents (1 151 427 700) francs CFA** et se répartissent comme suit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Expressions des besoins des Départements

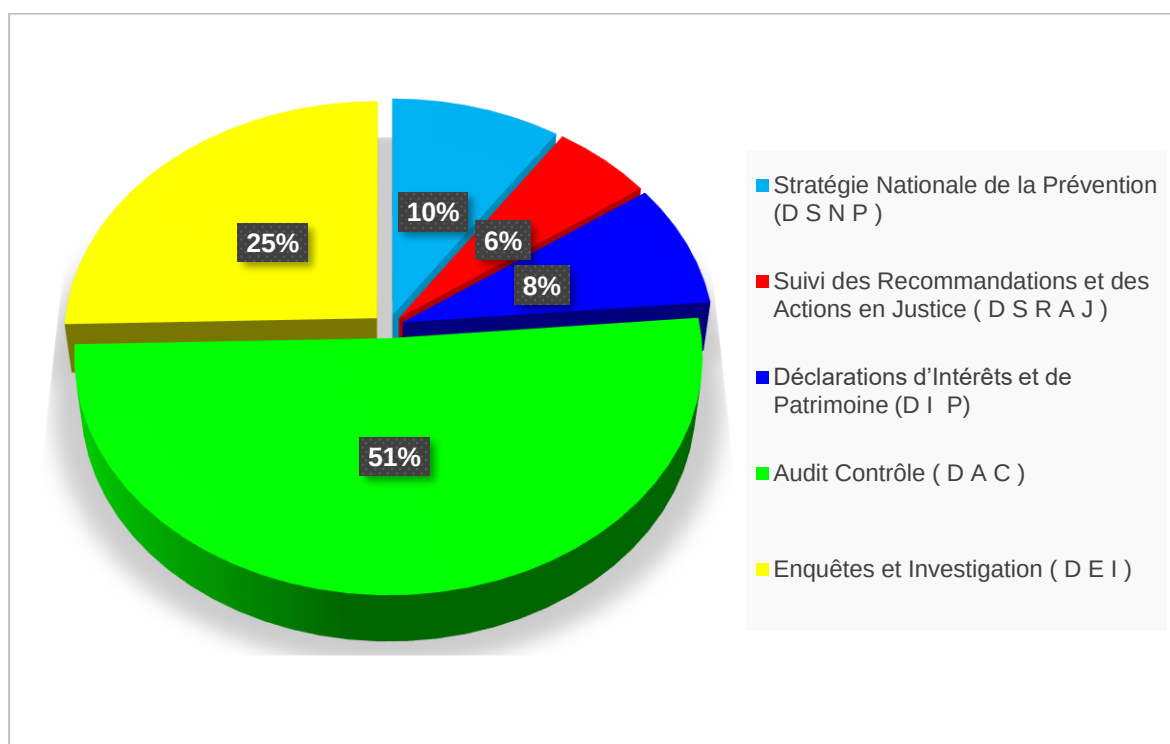
Département	Besoins exprimés	Poids (en %) dans le total des besoins exprimés
Stratégie Nationale de la Prévention	109 398 400	9,50
Suivi des Recommandations et des Actions en Justice	65 425 000	5,68
Déclarations d'Intérêt et de Patrimoine	97 080 000	8,43
Audit Contrôle	587 034 300	50,98
Enquêtes et Investigation	292 490 000	25,40
TOTAL	1 151 427 700	100,00

Source : ASCE-LC

Ces besoins ainsi exprimés constituent les moyens de mise en œuvre du plan de contrôle dont les principales articulations sont entre autres :

- mission de contrôle ;
- mission d'enquêtes et d'investigation ;
- missions de suivi des actions en justice et de la mise en œuvre des recommandations ;
- mission de sensibilisation et de prévention ;
- les renforcements des capacités en lien avec la mise en œuvre du plan de contrôle

Graphique : Expressions des besoins des Départements



3.1.3 Dépenses de transferts courants

Le montant prévu à cet effet est de **dix millions deux cent mille (10 200 000) francs CFA**, destiné à la prise en charge de la contribution de l'ASCE-LC aux budgets de fonctionnement des organisations dont elle membre. Ce sont :

- l'Association des Autorités Anti-Corruption de l'Afrique (AAACA) pour **deux millions (2 000 000) francs CFA** ;
- le Réseau des Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO) pour **un million deux cent mille (1 200 000) francs CFA** ;

- le Forum des Inspections Générales d'Etat de l'Afrique (FIGE) pour **trois millions cinq cent mille (3 500 000) francs CFA et une année d'arriéré de paiement, soit sept millions (7 000 000) francs CFA.**

3.1.4 Dépenses d'investissements

En ce qui concernent les investissements au titre de l'année 2021, il s'agit des crédits de paiements pour la prise en charge des travaux de construction du siège de l'ASCE-LC estimés à **un milliard quatre cent soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent six (1 464 281 906) francs CFA.**

Aucune allocation n'a été accordée à l'ASCE-LC par le budget de l'Etat au titre de l'exercice 2021 pour l'acquisition de matériels et autres équipements pour le renforcement des capacités opérationnelles des Départements et Directions.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation des allocations budgétaires et celle des besoins exprimés.

Tableau 8 : Situation des besoins exprimés et des dotations budgétaires 2021

N°	Nature de dépenses	Besoins exprimés (a)	Dotations corrigées (b)	Besoins supplémentaires = (a) - (b)
1	Personnel	826 894 065	651 944 966	174 949 099
2	Acquisitions de biens et services	1 570 027 000	816 445 094	753 581 906
3	Transferts courants	10 200 000	10 200 000	-
4	Investissement	1 464 281 906	1 464 281 906	-
TOTAL GENERAL		3 871 402 971	2 942 871 966	928 531 005

Source : Tableau construit à partir des données du CID

De l'observation du tableau ci-dessous, on note que sur des besoins exprimés à hauteur de **trois milliards huit cent soixante-onze millions quatre cent deux mille neuf cent soixante-onze (3 871 402 971) francs CFA**, il a été alloué **deux milliards neuf cent quarante-deux millions huit cent soixante-onze mille neuf cent soixante-six (2 942 871 966) francs CFA**. Il se dégage ainsi un besoin non couvert de **neuf cent vingt-huit millions cinq cent trente un mille cinq (928 531 005) francs CFA**.

Le tableau ci-dessous exprime le taux de satisfaction des besoins exprimés par nature de dépenses.

Tableau 9 : Niveau de satisfaction des besoins exprimés par nature de dépenses

N°	Nature de dépenses	Montant évalué (a)	Dotation corrigée (b)	Taux de satisfaction du besoin exprimé = (b) / (a) *100
1	Personnel	826 894 065	651 944 966	78,84
2	Acquisitions de biens et services	1 570 027 000	816 445 094	52,00
3	Transferts courants	10 200 000	10 200 000	100,00
4	Investissement	1 464 281 906	1 464 281 906	100,00
TOTAL GENERAL		3 871 402 971	2 942 871 966	76,02

Source : Budget de l'ASCE-LC, exercice 2021

Le taux global de satisfaction des besoins exprimés est de **76,02%** et se répartit comme suit :

- **Dépenses de personnel** : le taux de satisfaction des besoins exprimés est de **78,84%**. Les besoins non satisfaits correspondent à l'incidence salariale des personnels dont le recrutement sur concours professionnel et mesures nouvelles n'a pas été autorisé ;
- **Dépenses d'acquisitions de biens et services** : les besoins y relatifs ont été satisfaits à hauteur de **52%**. Pour le cas particulier des besoins exprimés inscrits au plan de contrôle (cf. Tableau n°6), soit **un milliard cent cinquante un millions quatre cent vingt-sept mille sept cent (1 151 427 700) francs CFA**, ceux-ci ont été satisfaits à hauteur de **deux cent soixante-quinze millions (275 000 000) Francs CFA**, soit un taux de satisfaction de **23,88%** ;
- Quant aux **dépenses de transferts courants et d'investissements**, les besoins exprimés en crédits de paiements ont été entièrement satisfaits.

N.B : La satisfaction des besoins du plan de contrôle, véritable condition de l'indépendance et de l'autonomie de l'ASCE-LC n'a été qu'à hauteur de 23,88% des besoins exprimés, 52% pour les acquisitions de biens et services et 78,84% en ce qui concerne le personnel.

On note ainsi le non-respect par l'Etat de l'un des principes de Jakarta relatifs aux Institutions de lutte contre la corruption à savoir que « **les Etats doivent s'assurer que les autorités anti-corruption sont capables de fonctionner avec l'indépendance nécessaire, un financement sûr et stable, ainsi qu'avec des personnels spécialisés ayant une formation professionnelle, afin de leur permettre d'exercer efficacement leurs fonctions à l'abri de toute influence indue, conformément aux articles 6 et 36 de la Convention des Nations-Unies contre la Corruption (CNUCC)** ».

3. **Autres sources de financements**

L'ASCE-LC a bénéficié de l'appui financier des partenaires suivants en 2021 :

- le Projet de Renforcement Organisationnel de l'ASCE-LC grâce aux appuis de la coopération Suédoise, de la Délégation de l'Union Européenne, de la coopération Suisse et du PAGPS ;
- **le Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC), financé par la Banque Mondiale ;**
- le Projet de Préparation et Riposte contre le Covid 19 (PPR-Covid 19) ;
- le Programme d'urgence de financement des dépenses récurrentes (PUFDR) ;
- le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) basée à Genève en Suisse.

Le montant total des prévisions de contributions de ces différents partenaires en 2021, s'élève à **Huit cent cinquante-sept millions six cent quarante-cinq mille quatre cent vingt un (857 645 421) francs CFA** et se répartit comme suit :

Tableau 10 : Situation des appuis financiers des partenaires en 2021

Source de financement	Prévisions
Projet de Renforcement Organisationnel de l'ASCE-LC PRO/ASCE-LC	444 170 540
Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC)	386 171 481
Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF)	7 500 000
Projet de Préparation et Riposte contre le Covid 19 (PPR-covid 19)	11 184 400
Programme d'urgence de financement des dépenses récurrentes (PUFDR)	8 619 000
TOTAL	857 645 421

Source : Direction de l'administration des finances de l'ASCE-LC

4. **Situation d'exécution du budget de l'Etat**

Le tableau ci-dessous affiche par nature de dépenses, la situation d'exécution des dépenses uniquement sur financement de l'Etat.

Tableau 11 : Situation d'exécution du budget au 31 décembre 2021

N°	Nature de dépenses	Dotation définitive (a)	Exécution (montant ordonnancé)	Taux d'exécution = (b) / (a) *100
1	Personnel	651 944 966	651 944 966	100,00
2	Acquisitions de biens et services	816 445 094	813 256 794	99,61
3	Transferts courants	10 200 000	9 980 000	97,84
4	Investissement	1 464 281 906	1 464 281 906	100,00
TOTAL GENERAL		2 942 871 966	2 939 463 666	99,88

Source : Direction de l'administration des finances de l'ASCE-LC

Le taux global d'exécution budget sur dotation de l'Etat seul est de **99,88%**.

Quant à la participation des Partenaires, la situation d'exécution de leur contribution est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Situation d'exécution de la contribution des Partenaires

Source de financement	Prévisions	Réalizations	Taux d'exécution (en %)
PRO/ASCE-LC	444 170 540	267 612 320	60,25
PGEPC	86 171 481	386 171 481	100,00
DCAF	7 500 000	10 607 900	141,44
PPR-covid 19	11 184 400	9 990 000	89,32
PUFDR	8 619 000	7 960 000	92,35
TOTAL	857 645 421	682 341 701	79,56

Source : Bilan des activités de 2021

Pour un montant total de **huit cent cinquante-sept millions six cent quarante-cinq mille quatre cent-vingt-un (857 645 421) francs CFA**, le niveau de consommation affiché à fin décembre 2021 est de **six cent quatre-vingt-deux millions trois cent quarante-un mille sept cent-un (682 341 701) francs CFA**, soit un taux d'exécution de **79,56%**.

Trois (03) principaux partenaires financiers interviennent dans le financement du Projet de Renforcement Organisationnel de l'ASCE-LC PRO/ASCE-LC/PRO/ASCE-LC. Ce sont :

- l'Union Européenne et l'Etat burkinabè à travers la contrepartie nationale ;
- la Coopération Suédoise ;
- la Coopération Suisse.

La contribution des PTF au titre de l'année 2021 dans l'atteinte des objectifs est consignée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Intervention des autres partenaires (réalisation) par objectif

OBJECTIF VISE	PARTENAIRES						
	PRO/ASCE-LC	PGEPC	DCAF	PPR-Covid 19	PUDTR	PAGPS	PUFDR
Améliorer la dotation de l'ASCE-LC en personnel homme/femme suffisant, compétent et motivé	X		X			X	
Améliorer la structuration, le fonctionnement des services et l'utilisation optimale des ressources et outils de l'ASCE-LC	X			X			
Améliorer la crédibilité, la visibilité et la redevabilité de l'ASCE-LC		X	X	X	X		X
Améliorer le leadership de l'ASCE-LC en matière de contrôle de l'ordre administratif et de lutte contre la corruption dans les secteurs public, privé et de la société civile		X	X				

Source : Tableau construit à partir du bilan des activités 2021

III. OUTILS DE PILOTAGE

Dans le cadre de la planification, du suivi et du reporting des activités, divers outils de pilotage stratégique et opérationnel sont développés dans le cadre du management des organisations. Au titre de ces outils de pilotage, l'ASCE-LC dispose des documents de planification stratégique dans le but d'appliquer dans le temps, par des actions opérationnelles concrètes, la stratégie globale prédéfinie à partir de la vision managériale de l'institution. Il s'agit notamment :

- du plan stratégique institutionnel 2021-2025 ;
- du plan de communication ;
- de la stratégie genre de l'ASCE-LC, assortie d'un plan d'actions (2021-2023) ;
- du Projet Annuel de Performance ;
- du Rapport Annuel de Performance.

Le plan stratégique est décliné en quatre (04) objectifs stratégiques (OS) suivants :

- S 1 : Améliorer la dotation de l'ASCE-LC en personnel suffisant, compétent et motivé ;
- S 2 : Améliorer la structuration, le fonctionnement des services et l'utilisation optimale des ressources et outils de l'ASCE-LC ;
- S 3 : Améliorer la crédibilité, la visibilité et la redevabilité de l'ASCE-LC ;
- S 4 : Améliorer le leadership de l'ASCE-LC en matière de contrôle de l'ordre administratif et de lutte contre la corruption dans les secteurs public, privé et de la société civile.

Le montant cumulé des besoins exprimés pour la période de 2021 à 2025 est de **cinq milliards deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-dix (5 299 849 470) francs CFA**.

L'opérationnalisation de ces outils se fait à travers les programmes annuels d'activités.

Outre ces documents de planification, il a été développé une plateforme de déclaration d'intérêt et de patrimoine, une solution de fond documentaire et système de suivi des recommandations et des actions en justice déployé et en attente de validation.

Par ailleurs, des manuels de procédures et guides permettent d'organiser les activités du métier. Il s'agit :

- du manuel de procédures de réception, d'analyse et de traitement des dénonciations ;
- des différents guides méthodologiques pour le métier : audit, enquête et investigations, déclaration d'intérêt et de patrimoine, etc.
- du guide d'analyse des états financiers des sociétés d'Etat.

Les outils de pilotage permettent à l'ASCE-LC :

- de se donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés et de prendre les meilleures décisions dans le cadre de la conduite des activités ;
- de synthétiser annuellement les points importants des activités avec la double finalité de prévenir les difficultés ou risques divers et de juger la pertinence des actions engagées, en alertant constamment sur les mesures correctrices à apporter ;
- de mesurer le degré d'atteinte des objectifs visés.

IV. LES PARTENARIATS

L'ASCE-LC développe plusieurs types de relations de partenariat : avec les partenaires techniques et financiers, avec les pairs et les coopérations bilatérales et multilatérales.

4.1 Les partenariats avec les partenaires techniques et financiers

L'ASCE-LC a saisi toutes les opportunités qui se sont offertes à elle pour pouvoir prendre au mieux, en charge ses missions. Dans ce sens, elle entretient des relations de partenariat avec plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF).

Durant l'année 2021, les principaux PTF qui ont appuyé l'ASCE-LC sont la Coopération suédoise (ASDI) à travers le Projet de renforcement organisationnel de l'ASCE-LC (PRO/ASCE-LC), la Banque mondiale à travers le Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC), le PNUD à travers le Programme COSED, le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité/Genève (DCAF) et l'Union européenne à travers le Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS) et également le PRO/ASCE-LC et le Projet d'Urgence pour le Financement des Dépenses Récurrentes (PUFDR).

4.1.1. Le Projet de renforcement organisationnel de l'ASCE-LC (PRO/ASCE-LC)/Suède-UE

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) met en œuvre depuis 2017, un Projet de renforcement de ses capacités institutionnelles. D'un coût global de **un milliard quatre-cent-quatre-vingt-dix millions cinq cents-quarante-six mille quatre-vingt-dix (1 490 546 090) francs CFA**, ce projet financé par la coopération suédoise, l'Union européenne et la coopération suisse, vise à accompagner la restructuration de l'ASCE-LC. Il s'agit à travers le développement d'outils opérationnels pour l'ASCE-LC, le renforcement des capacités du corps du métier et le développement de la fonction communication, de contribuer à réduire le niveau de corruption au Burkina Faso.

Créé par arrêté conjoint n°2017-001/ASCE-LC/MINEFID du 29 décembre 2017 portant création, classification, administration, gestion et fonctionnement du Projet, le PRO/ASCE-LC devait s'exécuter du 1^{er} décembre 2017 au 30 juin 2020. Mais, au regard du retard observé dans la phase de démarrage et la survenue en 2020 de la crise sanitaire liée au Covid-19, le Projet a bénéficié d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2021.

Les principales activités financées par le PRO/ASCE-LC en 2021 par résultats intermédiaires et au titre de la gestion et du pilotage sont les suivantes :

Résultat intermédiaire 1 : la professionnalisation des missions de contrôle et de lutte contre la corruption de l'ASCE-LC est améliorée

Les résultats atteints pour le résultat intermédiaire 1 sont :

- l'élaboration d'un projet de document de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- la réalisation d'études spécifiques sur l'état de la corruption dans huit domaines à savoir, la santé, les mines, le foncier, les douanes, les transports, la commande publique, la police et l'éducation. Les résultats de ces études ont servi au diagnostic de l'environnement de la corruption en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- l'élaboration d'un plan stratégique pour l'ASCE-LC couvrant la période 2021-2025 ;
- l'élaboration de deux (02) guides d'enquête et d'investigation ;
- la réalisation d'une session de formation en management des services en communication interpersonnelle et avec les médias, et gestion des équipes et leadership ;
- la réalisation d'une formation approfondie au logiciel « Excel » au profit de tous les contrôleurs d'Etat ;
- l'élaboration d'une stratégie genre de l'ASCE-LC, assortie d'un plan d'actions ;
- la réalisation d'un voyage d'étude auprès de l'OFNAC du Sénégal ;
- l'actualisation d'un manuel de procédures de réception, d'analyse et de traitement des dénonciations et d'un tableau de bord des plaintes et des dénonciations ;
- la conception d'un système informatisé de suivi de la mise en œuvre des recommandations et des actions en justice et en attente de validation ;
- la conception d'un manuel de procédures intégrant l'informatisation en matière de déclarations d'intérêt et de patrimoine et en attente de validation ;
- l'élaboration d'outils de formulation et de contrôle de budget intégrant le genre ;

- l'acquisition de motos et d'ordinateurs complets de bureau au profit du département en charge des enquêtes et des investigations ;
- la réalisation de sessions de coaching des contrôleurs d'Etat en « risk management » et « fraud management » ;
- la réalisation d'une formation sur la méthodologie d'élaboration des procès-verbaux d'audition d'enquête et des techniques de rédaction de rapport type ;
- l'élaboration d'un guide d'analyse des états financiers des sociétés d'Etat ;
- la réalisation d'une session de formation au profit des Contrôleurs d'Etat sur l'analyse sexo-spécifique des budgets afin de détecter les éléments qui permettent de réduire les inégalités.

Résultat intermédiaire 2 : Prévention accrue des pratiques de corruption et infractions assimilées dans les administrations publiques

Les résultats de ce résultat intermédiaire sont :

- la réalisation de campagnes de sensibilisation dans une centaine de communes des régions du Centre-Est, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, des cascades, du Sud-ouest et du Plateau central ;
- la réalisation de conférences éducatives dans vingt-cinq (25) établissements secondaires dans les régions du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et du Plateau Central ;
- la diffusion d'un film documentaire sur quatre (04) chaînes de télévision : 3TV, TNB, Burkina info et BF1 ;
- l'élaboration d'un projet de textes réglementaires en vue de l'institution de cadres de concertation entre les organes de contrôle et avec l'exécutif et le parlementaire par un consultant et en attente d'adoption ;
- la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la lutte contre la corruption à travers l'émission VENEG-SONRE de Savane FM ;
- la signature de deux (02) protocoles d'accord avec deux OSC (REN-LAC et LEJEPAD) pour la réalisation d'une tribune d'interpellation des autorités publiques et politiques et la mise en œuvre d'activités de sensibilisation.

Au titre de la gestion et du pilotage du Projet, les résultats suivants sont notés :

- l'organisation d'une session du comité de revue en janvier 2021 ;
- la production des rapports narratif et financier du premier semestre et annuel 2021 ;
- l'élaboration d'un guide simplifié de description des procédures d'exécution des dépenses usuelles de l'ASCE-LC au profit des acteurs de la chaîne de dépense.

La persistance de la crise liée au covid-19 n'a pas permis l'organisation de certains voyages d'études ou formations à l'extérieur prévus dans le programme d'activités. Elle a également conduit à l'organisation de vidéo-conférences pour le coaching des contrôleurs en « risk » et « fraud » management.

L'unité de gestion du projet a connu des difficultés dans la passation et l'exécution de certains marchés. Ainsi, les marchés relatifs à l'élaboration du cadre de référence en matière d'audit et de contrôle interne, à l'élaboration du plan de développement des ressources humaines et à la formation des médias en techniques d'investigation n'ont pu être concluants.

Par ailleurs, les agendas des contrôleurs d'Etat n'ont pas permis la mise en œuvre de certaines activités, notamment de renforcement de capacités. Il s'agit du contrôle des budgets sensibles au genre et la formation des contrôleurs d'Etat sur la gestion des plaintes et dénonciations.

4.1.2. Appui du Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC)/Banque mondiale

Le Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC) financé par la Banque mondiale a pour sa part, apporté son appui à l'ASCE-LC en ce qui concerne les déclarations d'intérêt et de patrimoine (DIP), à travers :

- la réalisation de campagnes de sensibilisation et d' enrôlement des assujettis à la déclaration d'intérêt et de patrimoine des treize (13) régions ;
- l'organisation de rencontres d'informations avec les points focaux des ministères à Ouagadougou ;
- l'organisation de la cérémonie de lancement officiel de la phase de recensement et d' enrôlement généralisé des assujettis à la DIP après la phase pilote qui a concerné les assujettis des institutions ;
- la réalisation de la maintenance de la plateforme de DIP ;
- l'organisation d'un atelier technique pour tester la fiabilité et la fonctionnalité de la plateforme de DIP ;
- l'organisation d'une formation sur le contrôle des DIP au profit des contrôleurs d'Etat ;
- le développement d'outils de communication sur la DIP ;
- la formation des informaticiens en termes de renforcement des capacités.

4.1.3. Le Programme COSED/PNUD

Le Programme COSED initié par le PNUD pour la période 2020-2022 intervient auprès de l'ASCE-LC pour apporter un appui à la prévention de la corruption et des infractions

assimilées. Il a permis de mener des campagnes de sensibilisation et des conférences éducatives durant l'année 2021.

Le programme de travail annuel 2021 du COSED a également prévu plusieurs activités en appui à l'ASCE-LC, à savoir :

- répertorier et évaluer les OSC qui opèrent dans le contrôle citoyen et qui visent à améliorer la position des femmes au niveau politique, économique et social ;
- doter les OSC identifiées d'outils de contrôle de la gestion publique (ordinateurs, textes, guide de contrôle de la gestion publique sensible au genre...) ;
- former 60 membres des OSC à la base dont 30% de femmes et 30% de jeunes sur le contrôle citoyen ;
- acquérir du matériel pour les OSC afin qu'elles puissent jouer leur rôle de veille citoyenne (moyens roulants, matériels informatiques etc.) ;
- améliorer l'interaction entre le Parlement et les autres acteurs de la gouvernance ;
- soutenir financièrement 5 campagnes de sensibilisation de l'ASCE-LC dans le cadre de la lutte contre la corruption.
- renforcer le cadre institutionnel de l'ASCE-LC par l'élaboration d'une stratégie Nationale de lutte anti-corruption) ;
- former 100 membres des OSC dont au moins 50% de femmes et 50% de jeunes sur le contrôle citoyen sensible au genre.

Ces activités étaient évaluées à cent quatre vingt douze mille quatre cent treize (192 413) dollars us, soit cent onze millions cinq cent quatre vingt dix neuf mille huit cent (111 599 800) francs CFA. Malheureusement, sur les huit (08) activités prévues, seules celles relatives aux sensibilisations et à l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ont été réalisées.

4.1.4. Le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité/Genève (DCAF)

Le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité/Genève (DCAF) a appuyé l'ASCE-LC dans plusieurs domaines au cours de l'année 2021. Il s'agit notamment de :

- la réalisation du Plan stratégique 2021-2025 et son plan d'opérations ;
- la coordination de la participation des acteurs burkinabè à la Conférence régionale de Bamako sur la gouvernance du secteur de la sécurité qui a regroupé le Burkina Faso, le Niger et le Mali, en mars 2021 ;
- l'organisation de deux (02) ateliers entre les acteurs nationaux pour une prise en main des conclusions de la conférence de Bamako et leur implémentation au niveau national ;
- l'appui à la maîtrise du contrôle des dépenses de sécurité et de défense.

4.1.5. Le Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS)/UE

En 2021, le Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS) a soutenu l'ASCE-LC avec la fourniture de matériels informatiques, dont :

- deux (02) serveurs ;
- un (01) nom de domaine (.bf) et d'un certificat SSL ;
- des licences pour base de données ;
- l'installation, la configuration, l'intégration, la mise en service de l'infrastructure complète et la formation.

4.1.6. Le Projet d'Urgence pour le Financement des Dépenses Récurrentes (PUFDR)

L'intervention de ce projet a concerné la prise en charge au profit de l'ASCE-LC des dépenses inhérentes à la réalisation de l'audit semestriel de l'admissibilité des dépenses dudit projet.

4.2 Les partenariats avec les pairs

L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption entretient des relations de partenariats qui se manifestent d'une part à travers la participation de l'ASCE-LC aux rencontres statutaires des organisations faîtières des institutions de lutte anti-corruption et d'autre part, par le biais de la coopération bilatérale avec d'autres institutions sœurs.

4.2.1. Les partenariats avec les organisations faîtières

Les partenariats entre l'ASCE-LC et les organisations faîtières se traduisent par la régularité de ses cotisations annuelles et sa participation effective aux instances statutaires.

En 2021, l'ASCE-LC s'est acquittée de ses cotisations annuelles au titre des transferts courants auprès des organisations faîtières des agences anti-corruption dont elle est membre. Il s'agit des organisations suivantes :

- le Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'ouest (RINLCAO). Le RINLCAO est une association regroupant les institutions Anti-Corruption d'Afrique de l'ouest dans le but de renforcer le partenariat dans l'intérêt notamment de promouvoir le développement social et économique ;
- le Forum des Inspections Générales d'Etat de l'Afrique (FIGE). Le FIGE est une organisation sous régionale africaine qui réunit les institutions supérieures de

contrôle dont le but est de mutualiser les moyens et méthodes de travail pour une efficacité dans l'atteinte des résultats attendus ;

- l'Association des Autorités Anti-Corruption de l'Afrique (AAACA). L'AAACA est une organisation africaine qui réunit les institutions de lutte contre la corruption des pays d'Afrique. Elle a pour objectif de renforcer la coopération internationale en vue de combattre la corruption conformément à la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et la convention des Nations Unies sur la corruption.

L'année 2021 n'a pas enregistré de rencontres statutaires de ces organisations faitières.

On retiendra cependant que les participations de l'ASCE-LC à la vie de ces organisations faitières sont triplement bénéfiques pour l'ASCE-LC en ce sens que ces rencontres facilitent la visibilité de l'ASCE-LC, le renforcement des capacités de l'institution et la captation d'opportunités de partenariat bilatéral avec d'autres agences anti-corruption.

4.2.2. Les partenariats bilatéraux avec les autres agences anti-corruption

Les partenariats de types bilatéraux que l'ASCE-LC entretient avec ses pairs se manifestent par des relations de bonne entente. A terme, ces relations sont appelées à faire l'objet de convention ou protocole d'entente.

Les relations bilatérales sont des lieux d'échanges d'expériences et de coopération sur d'éventuels dossiers intéressant les deux institutions ou l'une seulement. En tout état de cause, ces relations sont de nature à satisfaire les deux institutions.

Le plus grand bénéfice que l'ASCE-LC pourrait tirer de ces partenariats bilatéraux est qu'ils constituent un moyen de traque des biens mal acquis et dissimilés dans les pays des institutions partenaires. Les partenariats faciliteront donc le processus de recouvrement de ces avoirs localisés hors du territoire national.

En 2021, l'ASCE-LC a effectué dans le cadre de ces partenariats, des voyages d'études auprès de l'OFNAC du Sénégal et de la Haute autorité pour la bonne gouvernance de la Côte d'Ivoire. Ces séjours ont permis la signature de convention de partenariats.

4.3. Les partenariats avec les coopérations bilatérales et multilatérales

L'ASCE-LC entretient également des relations de partenariat avec les coopérations bilatérales et multilatérales.

Il s'agit de relations que l'ASCE-LC tisse avec les ambassades et les institutions internationales et les agences onusiennes. Ce sont des relations continues qui sont de véritables lieux de plaidoyers pour la mobilisation des ressources.

Ainsi, l'ASCE-LC a poursuivi ses relations avec l'ambassade de Suède (partenaire du PRO/ASCE-LC), la coopération suisse (partenaires du PRO/ASCE-LC), le PNUD

(partenaire du COSED), la Banque mondiale (partenaire du PGEPC), l'Union européenne (partenaire du PRO/ASCE-LC et du PAGPS, le DCAF/Genève.

V. CADRE DE PERFORMANCE DU PORGRAMME « CONTROLE D'ETAT »

L'ASCE-LC d'un seul programme budgétaire. Il s'agit du programme 116 **"Contrôle d'État"**. Les ressources dont a bénéficié l'ASCE-LC en 2021 lui ont permis d'enregistrer des performances.

Cependant, la mise en œuvre du programme a connu diverses difficultés en raison de la non satisfaction des besoins de recrutement des Contrôleurs d'Etat, des Assistants de Vérification et des Enquêteurs au profit de l'ASCE-LC.

La mesure de la performance du programme budgétaire au 31 décembre 2021 est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 14 : Bilan stratégique du programme 116 "Contrôle d'État" au 31 décembre 2021

Objectifs (a)	Indicateurs (b)	Unité (c)	Réalisations		Prévision PAP 2021		Réalisation 2021 (h)	Écart (i) = (h)-(g)	Cible PAP 2022 (j)	Responsable
			2019 (d)	2020 (e)	Initiale (f)	Actualisée (g)				
Objectif stratégique Améliorer la performance du service public	Indicateur 1 : Taux de satisfaction des usagers de l'administration (enquête de satisfaction avec l'INSD)	%	ND	ND	ND	ND	-		ND	DLC
	Indicateur 2 : Indice de perception de la corruption.	score / 100	ND	40	42	42	40	- 2	ND	DLC
Action 11601 : Contrôle de l'action publique										
Objectif Opérationnel 1: Assurer le contrôle du fonctionnement, de la gestion financière et patrimoniale des structures et démembrements de l'État	Indicateur 1 : délai moyen de production du rapport provisoire de contrôle.	Jours	61	ND	15	15		- 15	15	DAC
	Indicateur 2 : taux d'exécution du programme de contrôles	%	50	84	100	100	58	- 42	100	DAC
	Indicateur 3 : délai moyen de production du rapport définitif de contrôle	jours	ND	ND	10	10		- 10	10	DAC

Objectifs (a)	Indicateurs (b)	Unité (c)	Réalisations		Prévision PAP 2021		Réalisation 2021 (h)	Écart (i) = (h)- (g)	Cible PAP 2022 (j)	Responsable
			2019 (d)	2020 (e)	Initiale (f)	Actualisée (g)				
Action 11602 : Saisine de la justice et suivi des recommandations et des actions en justice										
Objectif Opérationnel 2 : Assurer le suivi de la mise en œuvre effective des recommandations et des actions en justice.	Indicateur 1 : Taux de suivi des recommandations	%	61	0	70	70	76,87	7	70	DSRAJ
	Indicateur 2 : Taux de saisine de la justice.	%	50	100	70	70	100	30	80	DSRAJ
	Indicateur 3 : délai de production du rapport de suivi-évaluation de la corruption	jours	ND	ND	30	30		- 30	30	DSRAJ
Action 3 : Lutte contre la corruption et la délinquance économique										
Objectif Opérationnel 3: Lutter contre la corruption et toutes les formes de délinquances économiques au sein des services	Indicateur 1 : Taux de contrôles effectués suite aux dénonciations recevables	%	ND	86	100	100	72,5	- 27,5	100	DEI
	Indicateur 2 : Délai de production des rapports d'investigation	jours	ND	3	4	4		- 4	4	DEI

Objectifs (a)	Indicateurs (b)	Unité (c)	Réalisations		Prévision PAP 2021		Réalisation 2021 (h)	Écart (i) = (h)-(g)	Cible PAP 2022 (j)	Responsable
			2019 (d)	2020 (e)	Initiale (f)	Actualisée (g)				
Action 4 : Pilotage et soutien des services de l’ASCE-LC										
Objectif Opérationnel 4: assurer le fonctionnement efficace et efficient des services de l’ASCE	Indicateur 1 : Disponibilité du RGAA.	Mois	ND	10	3	3		- 3	3	CGEA
	Indicateur 2 : Taux d’exécution du budget.	%	97,6	90,12	100	100	101,28	1,28	100	DAF
	Indicateur 3 : Taux de mise en œuvre du plan de formation.	%	ND	ND	75	75	100	25	80	SRH

Source : Cadre de mesure de la performance de l'ASCE-LC, exercice 2021

CONCLUSION